



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Septembre 2011

Grand concours photo sur la truite lacustre, poisson de l'année 2011

La Fédération Suisse de Pêche lance un concours photo : la truite lacustre est le poisson de l'année 2011. Qui prendra les photos les plus esthétiques, les plus originales, les plus surprenantes ?

Il ne s'agit pas de photos avec les plus grandes, les plus longues, les plus lourdes des truites lacustres. Le concours doit se concentrer sur la truite lacustre en tant qu'élément du biotope des cours d'eau.

Le concours porte sur trois domaines thématiques :

1^{er} domaine thématique : biotope de la truite lacustre (exemple : photos d'ambiance du biotope sur ou sous l'eau)

2nd domaine thématique : la truite lacustre en mouvement (exemple : activités de frai, migration vers la zone de frai...)

3^e domaine thématique : la truite lacustre lors de la capture (exemple : lors du combat, lors de l'affût... mais les photos habituelles de pêcheurs posant avec leur grosse prise ne seront PAS évaluées)

Fondamentalement, toutes les personnes intéressées peuvent participer au concours. Une distinction sera faite entre les jeunes (jusqu'à 18 ans, date de naissance à la clôture des remises) et les adultes.

Chaque participant ne peut déposer qu'une seule photo par domaine thématique. Les photos doivent être transmises d'ici le 20 décembre 2011, si possible sous forme numérique, à :

phisicher@bluewin.ch
ou sous forme argentique au format A4 à :

Fédération Suisse de Pêche
Philipp Sicher
Bei der Brücke
6482 Gurtellen



La remise des prix aura lieu à l'occasion de l'exposition « Pêche Chasse Tir » à Berne, en février 2012. Les cinq meilleurs par catégorie bénéficieront d'une invitation avec entrée gratuite à l'exposition de Berne.

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Le recours à la voie juridique est exclu.

Bi.

La FSP se bat contre les cormorans et – tout aussi important – contre les harles bièvres

La Fédération Suisse de Pêche exprime clairement son opinion dans le cadre de l'audition de la révision partielle de l'ordonnance sur la chasse : la poursuite de l'augmentation du nombre de cormorans et – tout aussi important – de harles bièvres doit être contrée au moyen de demandes concrètes.

Dans les années 70, les pêcheurs de loisirs étaient encore les principaux utilisateurs des cours d'eau ; aujourd'hui, ce sont les oiseaux piscivores ! En 1970, les pêcheurs à la ligne prélevaient 308 tonnes de poissons, contre 120 tonnes seulement en 2009. À l'inverse des oiseaux, dont les prélèvements sont passés de 10 à 145 tonnes. C'est pourquoi la FSP présente concrètement les demandes suivantes dans le cadre de la consultation :

- Les cantons obtiennent la possibilité d'accorder aux pêcheurs professionnels des tirs de défense sur les cormorans après un contrôle de légitimité simple. Il doit être renoncé aux exigences élevées suggérées par la Confédération (examen de permis de chasse en bonne et due forme ou accompagnement par une personne qui en est titulaire).
- Il doit être renoncé à l'interdiction absolue du plomb suggérée par la Confédération. La chasse au cormoran est d'ores et déjà tout sauf attrayante, c'est pourquoi

la limitation actuellement en vigueur de l'interdiction aux eaux peu profondes et aux zones marécageuses doit être maintenue.

- L'allongement d'un mois de la chasse au cormoran est salué. Toutefois, ce serait un coup pour rien si – comme évoqué – l'interdiction du plomb était étendue.

L'augmentation rapide du nombre de couples de cormorans reproducteurs constitue un problème grave, voire inquiétant. C'est pourquoi la FSP a, comme chacun sait, demandé un renforcement de l'OROEM via une pétition dont les principales revendications ont été transformées en motion par le Parlement. Avec l'autorisation des embarcations motorisées pour le tir des cormorans et l'allongement d'un mois de la chasse au cormoran, deux des six revendications de la motion sont satisfaites. La FSP s'en réjouit, mais il faudrait que les quatre autres revendications soient également satisfaites dans le cadre de la révision imminente de la loi sur la chasse.

Harles bièvres

Les harles bièvres posent autant de problèmes que les cormorans. Alors que dans les années 70, ils n'étaient présents que sur les lacs de Genève, de Thoune, de Neuchâtel, des Quatre-Cantons et de Wallenstadt, ils nichent à présent le long du cours de l'Aar et, isolément, le long d'autres tronçons de fleuves et rivières. La population la plus importante est atteinte en hiver. Les harles bièvres sont polyvalents et mangent tout.

La FSP demande que les harles bièvres soient rayés de la liste rouge. Contrairement à ce que l'on supposait jusqu'ici, le harle bièvre mâle suisse ne fait pas partie d'une population réduite, donc menacée, mais appartient à la population plus importante et non menacée des harles bièvres d'Europe du Nord-Ouest. En second lieu, la FSP demande que le harle bièvre – au moins le mâle – soit déclaré chassable. En effet, il représente une menace pour les truites et les ombres dans trop de cours d'eau.

Kurt Bischof